



ARRETE TEMPORAIRE 2025-030
AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
36 RUE DES GUESSIERES
DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du **03 mars 2025** de l'Entreprise **SOLTECHNIC 34 rue de Guillées 79180 CHAURAY**, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public **du 17 mars 2025 pour une durée de 31 jours au 36 Rue des Guessières 37390 Chanceaux sur Choisille.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

Article 1 : L'Entreprise SOLTECHNIC citée supra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, plus précisément à hauteur du 36 rue des Guessières sur la commune de Chanceaux sur Choisille à partir du 17 mars 2025 pour une durée de 31 jours.

Article 2 : Cette autorisation est accordée **uniquement à ladite entreprise pour l'installation d'une benne de 10M3 ainsi que du matériel.**

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à l'Entreprise SOLTECHNIC 34 rue de Guilléés 79180 CHAURAY.

Chanceaux sur Choisille, le 03 mars 2025

Sous le n°	030
PUBLIE ou NOTIFIE le	03/03/2025
ACTE EXECUTOIRE	03/03/2025

« Pour le Maire et par délégation Christophe Damour 1^{er} adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et aux bâtiments »



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.